

■ **Kerimi - Construction**, à Neuchâtel, CH-645-4098969-9, maçonnerie, transformation et travaux spéciaux du bâtiment et génie civil. (FOSC du 22.06.2006, p. 10). Par ordonnance du 24.08.2006, le Tribunal civil du district de Neuchâtel a prononcé la suspension de la liquidation de la faillite du titulaire, faute d'actif suffisant.
Journal no 2287 du 31.08.2006
(03537426 / CH-645.4.098.969-9)